



Justice et engagement révolutionnaires dans *Quatrevingt-treize*¹

Jacques BARRO

Université Norbert Zongo

jacquesbarro@yahoo.fr

Résumé : Cet article entend analyser la question de la justice dans le roman historique *Quatre-vingt-treize* de Hugo suivant une perspective pragmatique et révolutionnaire. Il essaie de répondre aux questions suivantes : quels rapports y a-t-il entre l'engagement et la justice révolutionnaires dans *Quatrevingt-treize* ? Comment les principaux révolutionnaires de *Quatrevingt-treize* se représentent-ils la justice ? Comment s'énoncent ces représentations au plan discursif ? Quelles éthiques ou philosophies judiciaires sous-tendent ces catégorisations de la justice révolutionnaire ? Grâce aux outils de l'analyse du discours, de la sémiotique narrative et de la pragmatique, l'auteur révèle que deux logiques parallèles président aux rapports engagement et justice révolutionnaires. Par ailleurs, les représentations que les révolutionnaires de l'œuvre ont de la justice sont assujetties à ces logiques pragmatiques qui projettent deux types de tribunal révolutionnaire : le tribunal de la conscience et le tribunal conventionnel. Ces schémas de la justice révolutionnaire mettent également en évidence deux schémas énonciatifs de l'engagement révolutionnaire : l'engagement mécanique ou absolutiste et l'engagement idéaliste ou humaniste. Par-delà ces formes d'engagement pour la justice, l'article pose le débat sur la psychologie des acteurs révolutionnaires et les moyens ou approches privilégié(e)s pour parvenir au triomphe de l'esprit républicain.

Mots-clés : *Quatrevingt-treize*, engagement, révolution, pragmatique, énonciation, justice

Justice and revolutionary commitment in *Quatrevingt-treize*

Abstract : This article intends to analyze the question of justice in Hugo's historical novel *Quatrevingt-treize* from a pragmatic and revolutionary perspective. He tries to answer the following questions: what relationship is there between revolutionary commitment and justice in *Quatrevingt-treize*? What are the categories of revolutionary actors in Ninety-three? How do these actors represent justice? What enunciative ethics of commitment underlie these representations? Thanks to the tools of discourse analysis, narrative semiotics and pragmatics, the author reveals that two parallel logics govern the relationship between revolutionary commitment and justice. Furthermore, the representations that the revolutionaries in the work have of justice are subject to these pragmatic logics which project two types of revolutionary tribunal: the tribunal of conscience and the conventional tribunal. These diagrams of revolutionary justice also highlight two enunciative diagrams of revolutionary commitment: mechanical or absolutist commitment and idealist or humanist commitment. Beyond these forms of commitment to justice, the article raises the debate on the psychology of revolutionary actors and the preferred means or approaches to achieve the triumph of the republican spirit.

¹ Victor Hugo a intentionnellement choisi cette orthographe. Il ne s'agit donc pas d'une erreur.

Keywords: *Quatrevingt-treize*, commitment, revolution, pragmatic, enunciation, justice

Introduction

Les liens entre le droit et la littérature sont nombreux. Nous l'avons déjà souligné et étudié dans certains cadres de réflexion antérieurs (Barro, 2022, 2023). Nous revenons ici sur la même problématique, mais sous un aspect non analysé précédemment. Cette diversité des angles d'approche des rapports littérature et justice est vraisemblablement indicative des affinités plurielles entre ces deux domaines de la connaissance. En effet comme le dit si bien Alain Viala (2009 : 203)

« Il existe une profonde affinité, en quelque sorte naturelle entre la littérature et une discipline telle que le Droit. Elle a des racines profondes et anciennes. D'une part, la rhétorique est née dans les débats judiciaires, d'autre part, un grand nombre d'œuvres littéraires, depuis les origines se fondent sur des représentations de procès : procès d'Œdipe, d'Antigone, d'Oreste [...] Que la justice soit un sujet favori de la littérature est évident, des œuvres majeures en témoignent... »

Parmi les œuvres littéraires majeures qui mettent en rapport le fait littéraire et le fait judiciaire trône en bonne place le roman *Quatrevingt-treize* de Victor Hugo. Cette œuvre, qui revient sur une année emblématique de la période révolutionnaire française, mêle idéal révolutionnaire et justice sociale, cherchant à conférer droit et devoir aux citoyens. C'est cette dimension judiciaire voire juridique de la lutte révolutionnaire qui a retenu notre attention et qui vaut que nous nous intéressions à la problématique de la justice révolutionnaire dans *Quatrevingt-treize*. Étudier la justice révolutionnaire dans une telle œuvre c'est chercher à trouver des éléments de réponses aux questions suivantes : quels rapports y a-t-il entre l'engagement et la justice révolutionnaires dans *Quatrevingt-treize* ? Comment les principaux révolutionnaires de *Quatrevingt-treize* se représentent-ils la justice ? Comment s'énoncent ces représentations au plan discursif ? Quelles éthiques judiciaires sous-tendent ces catégorisations de la justice révolutionnaire ?

Ces questions sont corrélées à un certain nombre de postulats dont un principal et trois secondaires. Le principal postulat stipule que la justice et l'engagement révolutionnaires entretiennent des rapports logiques ou pragmatiques dans *Quatre-vingt-treize*. La première hypothèse secondaire affirme que deux types de justice révolutionnaire sont identifiables dans *Quatre-vingt-treize* dont l'une formelle ou conventionnelle et l'autre informelle ou intuitive. Par ailleurs, cette justice révolutionnaire se pratique au moyen d'argumentation axée sur les preuves logique, éthique et pathétique assujetties à différents types d'actes de langage. De même, les formes d'engagement et de justice

révolutionnaires en présence dans ce roman obéissent à deux éthiques révolutionnaires complètement opposées.

Pour vérifier ces hypothèses de recherche, nous avons eu recours à des outils de l'analyse sémiotique, énonciative et pragmatique. La première approche permet, par le biais du carré sémiotique, de révéler quelques transformations narratives issues du parcours des acteurs révolutionnaires au cœur de la réflexion à savoir Gauvain et Cimourdain. Les deux dernières approches sont convoquées pour leur aptitude à analyser le procès révolutionnaire à l'œuvre dans le roman d'une part, et d'autre part à montrer la philosophie énonciative de l'engagement sous-jacente à un tel procès révolutionnaire.

1. Statuts, postures et engagements révolutionnaires dans *Quatrevingt-treize*

Nous mettons ici l'accent sur un certain nombre de faits narratifs et pragmatiques à même de donner des informations sur les modalités de l'engagement révolutionnaire dans *Quatrevingt-treize*.

1.1. Transformations narratives et énoncé de l'engagement

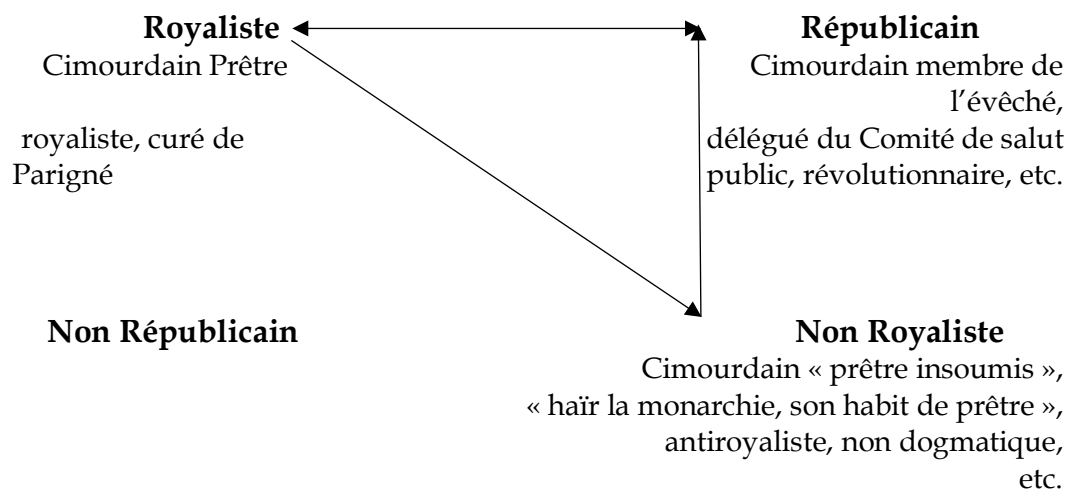
D'emblée, il est important de préciser que l'action révolutionnaire de l'œuvre consiste à faire triompher la république contre la monarchie et à faire taire les contre-révolutionnaires. Ces contre-révolutionnaires, partisans de la monarchie absolue, prennent notamment le visage du clergé et de la noblesse, classes sociales qualifiées alors de royalistes. La trame de *Quatrevingt-treize* met donc aux prises royalistes et républicains dans une guerre fratricide en Vendée. Parmi les révolutionnaires qui combattent les royalistes il y a des personnages historiques comme Danton, Robespierre, Marat, mais aussi des personnages essentiellement fictionnels dont Gauvain, Cimourdain. Dans cette section, nous nous intéressons à certaines données narratives (Greimas, 1964, 1986) et à l'énoncé de l'engagement des deux héros de l'œuvre à savoir Gauvain et Cimourdain.

Du point de vue de la sémiotique de l'être, Gauvain et Cimourdain, de par leur appartenance sociale, constituent une contradiction, un paradoxe dans le combat que mènent les révolutionnaires contre les royalistes. En effet, si les révolutionnaires combattent les gens du clergé et de la noblesse parce qu'ils jouissent avec le roi des avantages du pouvoir, Gauvain et Cimourdain parce qu'ils appartiennent respectivement à la noblesse et au clergé ne devraient pas appartenir au camp révolutionnaire ou républicain. De fait, il y a un grand écart entre l'être et le paraître de ces personnages, car au lieu d'être en phase avec leur origine sociale, Gauvain et Cimourdain dans leur comportement, affichent ou mettent en évidence leur conviction républicaine ou leurs idéaux

révolutionnaires. Les propos suivants du narrateur montrent que Cimourdain est un prêtre qui n'habite pas sa prêtrise :

Prêtre, il avait, par orgueil, hasard ou hauteur d'âme, observé ses vœux ; mais il n'avait pu garder sa croyance. La science avait démoli sa foi ; le dogme s'était évanoui en lui. Alors, s'examinant, il s'était senti comme mutilé, et, ne pouvant se défaire prêtre, il avait travaillé à se refaire homme, mais d'une façon austère ; on lui avait ôté la famille, il avait adopté la patrie ; on lui avait refusé une femme, il avait épousé l'humanité [...] Ses parents, paysans, en le faisant prêtre, avaient voulu le faire sortir du peuple ; il était rentré dans le peuple. [...] Il haïssait les mensonges, la monarchie, la théocratie, son habit de prêtre ; il haïssait le présent, et il appelait à grands cris l'avenir... Ce fut lui qui, deux jours après le 10 août, mena le peuple jeter bas les statues des rois. (Victor Hugo, 1874, pp. 218-222)

En nous basant sur les transformations narratives perceptibles dans l'œuvre et dans l'extrait supra, il appert qu'il y a une évolution dans le parcours narratif de Cimourdain. Nous représentons cette transformation narrative sur le carré sémiotique ainsi qu'il suit :

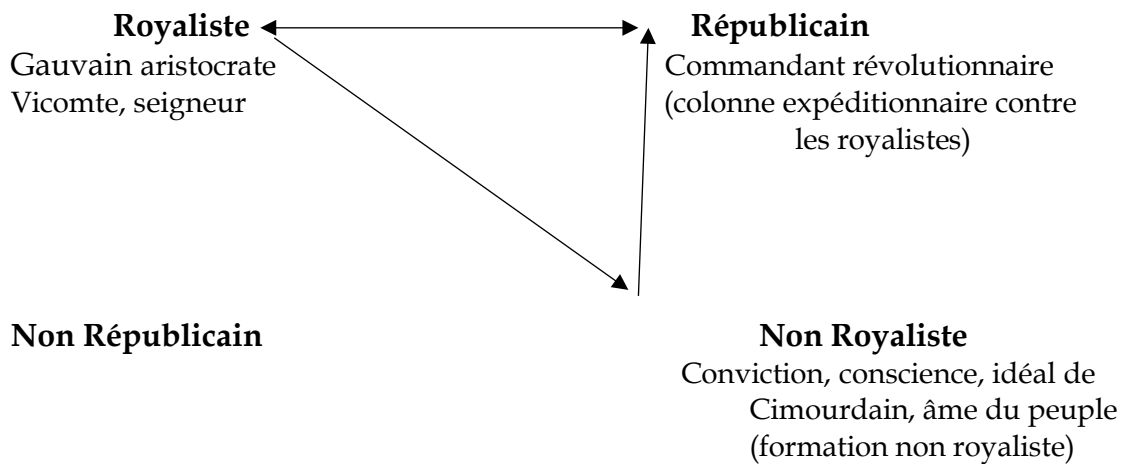


Comme on peut le voir le carré est à moitié plein. Le parcours engageant de Cimourdain va de la négation de son côté typiquement royaliste à l'assertion de son positionnement républicain. Ce parcours cimourdainien est à l'image de celui de son fils spirituel Gauvain. Étant vicomte, ce dernier est né dans la noblesse, une classe royaliste. Mais Cimourdain, qui fut son précepteur, l'a affecté par son idéal révolutionnaire et son antiroyalisme. Parlant de l'impact de Cimourdain sur son élève Gauvain, le narrateur déclare :

C'était son fils ; le fils, non de sa chair, mais de son esprit. Il n'était pas le père, et ce n'était pas son œuvre ; mais il était le maître, et c'était son chef-d'œuvre. De ce petit seigneur, il avait fait un homme. Qui sait ? Un grand homme peut-être. Car tels sont les rêves. À l'insu de la famille, – a-t-on besoin de permission pour créer une intelligence, une volonté et une

droiture ? – il avait communiqué au jeune vicomte, son élève, tout le progrès qu’il avait en lui ; il lui avait inoculé le virus redoutable de sa vertu ; il lui avait infusé dans les veines sa conviction, sa conscience, son idéal ; dans ce cerveau d’aristocrate, il avait versé l’âme du peuple. (Victor Hugo, 1874, 231)

Ainsi, Gauvain à la faveur de l’éducation non royaliste de Cimourdain va nier les valeurs royalistes pour embrasser l’idéal républicain en devenant commandant de l’armée révolutionnaire. Nous représentons le parcours aboutissant à un tel engagement républicain sur le carré ci-dessous :

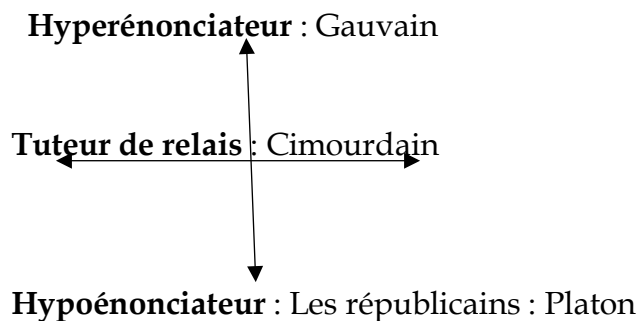


Ce carré est à moitié plein comme celui précédent dans la mesure où le parcours inverse aboutissant à la négation de l’idéal révolutionnaire ou républicain n’est pas réalisé. Ce parcours narratif des deux principaux révolutionnaires de l’œuvre, dont le rapport est celui de maître et élève, dessine assez nettement les contours de deux énoncés de l’engagement républicain ou révolutionnaire. L’énoncé de l’engagement (Jacques Barro, 2016, 2021) est un outil de l’analyse énonciative permettant de lire l’assomption idéologique d’un énonciateur donné appelé hyperénonciateur. Cette assomption se fait par l’aide d’un intermédiaire appelé tuteur de relais. Ce tuteur de relais, qui peut être un conseiller ou un formateur quelconque, aide l’hyperénonciateur à accéder à cette idéologie où cette valeur incarnée par une figure tutélaire appelée, en terme énonciatif, hypoénonciateur. Par exemple l’extrait ci-dessous traduit une certaine modalité de fonctionnement des rapports tuteur de relais et hyperénonciateur. Ici, le narrateur parle de Cimourdain et Gauvain qui entretiennent respectivement des rapports tuteur de relais – hyperénonciateur en vue de l’assomption de l’idéologie républicaine chez Gauvain. Ainsi s’exprime-t-il

L’esprit allaite ; l’intelligence est une mamelle. Il y a analogie entre la nourrice qui donne son lait et le précepteur qui donne sa pensée. Quelquefois le précepteur est plus père que

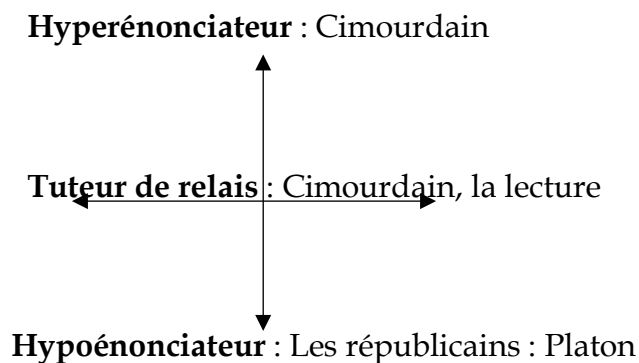
le père, de même que souvent la nourrice est plus mère que la mère. Cette profonde paternité spirituelle liait Cimourdain à son élève. La seule vue de cet enfant l'attendrissait. [...] Modeler une statue et lui donner la vie, c'est beau ; modeler une intelligence et lui donner la vérité, c'est plus beau encore. Cimourdain était le Pygmalion d'une âme. Un esprit peut avoir un enfant. (Victor Hugo, 1874, 232-234)

Ce passage montre comment Cimourdain, tuteur de relais ou formateur républicain de Gauvain a su donner cet idéal à celui-ci. Le schéma qui suit représente la relation qui lie l'hyperénonciateur Gauvain, le tuteur de relais Cimourdain et l'hypoénonciateur républicain qui pourrait avoir pour figure anthropomorphe Platon entre autres :



L'énoncé de l'engagement républicain de Gauvain

Contrairement à Gauvain qui a bénéficié de l'entremise de Cimourdain pour adopter l'idéal républicain, c'est à force de lecture, de culture, de science que Cimourdain a embrassé l'idéal révolutionnaire. C'est donc une formation autodidacte, personnelle. Du coup, il est à la fois hyperénonciateur et tuteur de relais ainsi que le montre schéma ci-après :



L'énoncé de l'engagement républicain de Cimourdain

En plus de ces éléments liés au parcours narratif et à l'énoncé de l'engagement révolutionnaire, Gauvain et Cimourdain exposent, à travers un certain nombre d'actes de langage, des postures constitutives de fondement de leur représentation de l'engagement révolutionnaire d'une part, et, d'autre part, de leur rapport à la justice.

1.2. *Quelques engagements révolutionnaires : des linéaments d'une justice révolutionnaire ?*

Cimourdain et Gauvain expriment leur positionnement révolutionnaire à travers un certain nombre d'actes de langage. L'accent est mis ici sur les actes illocutoires. Les effets perlocutoires seront surtout évoqués au niveau l'analyse de l'éthique révolutionnaire. Notons que les actes illocutoires qui témoignent de l'engagement révolutionnaire de Cimourdain et Gauvain sont notamment des actes directifs et promissifs (John Searle, 1972 ; Austin, 1970). Ces actes illocutoires sont énoncés dans des circonstances interactives où l'interlocuteur est tantôt Marat, tantôt Cimourdain, tantôt Gauvain. Nous proposons dans les lignes qui suivent des extraits qui rendent compte des interactions révélatrices de tels actes engageants à travers les numérotations a), b), c), d), e) :

a) Marat se tourna vers Cimourdain.

- Et que ferais-tu donc d'un chef républicain qui mettrait en liberté un chef royaliste ?
- Je serais de l'avis de Léchelle, **je le ferais fusiller**. - Ou **guillotiner**, dit Marat. - **Au choix**, dit Cimourdain. ... Ainsi, citoyen Cimourdain, si un chef républicain bronchait, **tu lui ferais couper la tête ? - Dans les vingt-quatre heures**. (Victor Hugo, 285-286)

Dans cet extrait la réponse de Cimourdain à la question posée par Marat révèle un engagement ferme à défendre les valeurs républicaines, et cela quelle que soit la menace et d'où qu'elle vienne. Les termes « fusiller », « guillotiner », « couper la tête », « dans les vingt-quatre heures » utilisés comme attitude probable face au comportement anti-républicain d'un chef républicain est la preuve d'un haut degré d'engagement voire de l'engagement absolu de Cimourdain en faveur de la république, de la révolution. Un autre fait caractéristique de cet engagement absolu est la constance de Cimourdain perceptible à travers ses différentes réponses données à Marat comme en témoigne l'extrait ci-dessous.

b) « Si le commandant républicain qui m'est confié fait un faux pas, **peine de mort**.

- Citoyen Cimourdain, aux conditions indiquées par vous-même, acceptez-vous la mission de commissaire délégué près le commandant Gauvain ? Est-ce dit ? - **C'est dit**, répondit Cimourdain ». (Victor Hugo, 1874, 287-288)

Ces promesses qui sont autant d'engagements montrent non seulement que Cimourdain apparaît comme un révolutionnaire intransigeant sur le respect des principes républicains, mais aussi et surtout que son engagement se veut absolu, impitoyable voire sanguinaire.

Il faut souligner toutefois qu'il y a, en termes d'engagement, un hiatus entre le père Cimourdain et son fils spirituel Gauvain. Si le premier est impitoyable, intransigeant dans son engagement, le second, lui, mène son engagement avec une rationalité capable de ménager une place à la pitié. Dans le passage ci-dessous où Cimourdain questionne Gauvain, les réponses données par le dernier montrent assez clairement le fossé qui sépare les deux révolutionnaires :

- c) - Pourquoi, après la victoire de Landéan, n'as-tu pas fait fusiller tes trois cents paysans prisonniers ? [demanda Cimourdain]
- Parce que, Bonchamp ayant fait grâce aux prisonniers républicains, **j'ai voulu qu'il fût dit que la république faisait grâce aux prisonniers royalistes.** [répondit Gauvain].
- Mais alors, si tu prends Lantenac, tu lui feras grâce ?
- Non.
- Pourquoi ? Puisque tu as fait grâce aux trois cents paysans ?
- Les paysans sont des ignorants ; Lantenac sait ce qu'il fait.
- Mais Lantenac est ton parent ?
- La France est la grande parente.
- Lantenac est un vieillard.
- Lantenac est un étranger. Lantenac n'a pas d'âge. Lantenac appelle les Anglais. Lantenac c'est l'invasion. Lantenac est l'ennemi de la patrie. Le duel entre lui et moi ne peut finir que par sa mort, ou par la mienne.
- Gauvain, souviens-toi de cette parole.
- Elle est dite. (Victor Hugo, 467-468)

Il y a certes de la pitié dans l'attitude de Gauvain, mais il ne s'agit pas d'une pitié assimilable à une complaisance ou à de la faiblesse. Cette pitié, cette flexibilité est assujettie, comme nous l'avons énoncé supra, au respect d'une certaine rationalité. Derrière cette clémence manifestée à l'égard des vieillards se cache un complexe illocutoire promisso-directive implicite : c'est l'affirmation d'une ligne de conduite, une philosophie de la lutte antiroyaliste (directif) qu'il s'engage à respecter implicitement (promissif). C'est cette orientation directive et promissive de Gauvain qui lui vaut cette mise en garde de son mentor Cimourdain :

- d) - Prends garde, s'écria Cimourdain. **Les devoirs terribles existent.** N'accuse pas qui n'est point accusable. Depuis quand la maladie est-elle la faute du médecin ? **Oui, ce qui caractérise cette année énorme, c'est d'être sans pitié. Pourquoi ? parce qu'elle est la grande année révolutionnaire.** Cette année où nous sommes incarnés la révolution. La révolution a un ennemi, le vieux monde, **et elle est sans pitié pour lui,** de même que le chirurgien a un ennemi, la gangrène, **et est sans pitié pour elle [...]** L'opération est effrayante, la révolution la fait d'une main sûre. [...] **Quelle tumeur à couper n'entraîne**

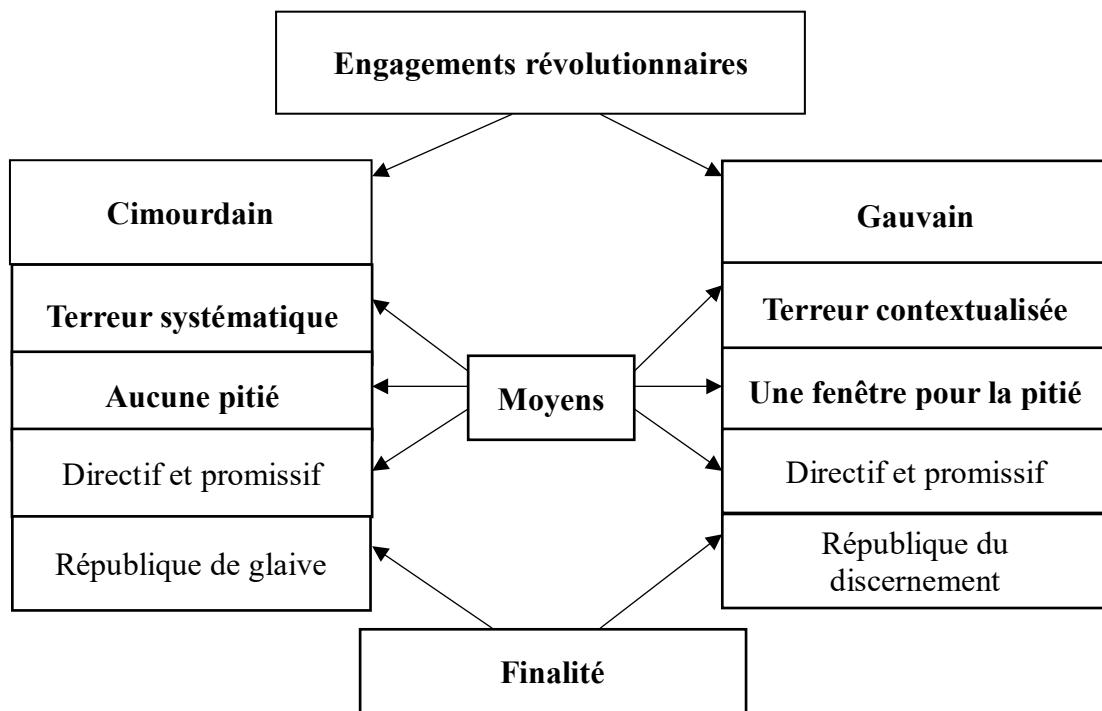
une perte de sang ? Quel incendie à éteindre n'exige la part du feu ? Ces nécessités redoutables sont la condition même du succès. Un chirurgien ressemble à un boucher ; un guérisseur peut faire l'effet d'un bourreau. La révolution se dévoue à son œuvre fatale. **Elle mutile, mais elle sauve.** Quoi ! vous lui demandez grâce pour le virus ! vous voulez qu'elle soit clémente pour ce qui est vénéneux ! Elle n'écoute pas. Elle tient le passé, **elle l'achèvera. Elle fait à la civilisation une incision profonde,** d'où sortira la santé du genre humain. **Vous souffrez ? sans doute. Combien de temps cela durera-t-il ? le temps de l'opération.** Ensuite vous vivrez. **La révolution ampute le monde. De là cette hémorragie, 93.** (Victor Hugo, 1874, 468-470)

Cette mise en garde qui est en soi un acte directif est symptomatique de la nature de l'engagement révolutionnaire cimourdainien, c'est-à-dire un engagement ferme, sans concession, sans compromis. La terreur systématique comme moyen d'action se voit à travers l'isotopie de la douleur et de la violence : « devoirs terribles », « maladie », « sans pitié », « incendie », « tumeur », « feu », « mutile », « hémorragie », « incision », « boucher », « virus », « effrayante ». Ainsi, la mise en garde de Cimourdain consiste à dire à Gauvain qu'il doit agir suivant cette modalité d'engagement révolutionnaire qui sanctuarise la violence et la terreur. En même temps qu'il oriente (directif) son fils spirituel vers la fermeté sans borne, il s'engage de fait quoiqu'implicitement (Catherine Kerbrat-Orecchioni, 1986) à aller dans ce sens. Du moins, c'est parce qu'il s'engage dans une telle perspective qu'il conseil Gauvain à emboîter ses pas, les pas des révolutionnaires de la terreur. En observant la dynamique interactive et la réponse donnée à Cimourdain par Gauvain, il appert qu'il y a une différence notable dans les termes ou les modalités d'engagement des deux personnages. Gauvain réagit à Cimourdain en ces termes :

e) – Le chirurgien est calme, [...] et les hommes que je vois sont violents. [...]
 – **Craignez que la Terreur ne soit la calomnie de la révolution.**
 [...] Liberté, Égalité, Fraternité, **ce sont des dogmes de paix et d'harmonie. Pourquoi leur donner un aspect effrayant ?** Que voulons-nous ? conquérir les peuples à la république universelle. Eh bien, **ne leur faisons pas peur.** À quoi bon l'intimidation ? [...] **Il ne faut pas faire le mal pour faire le bien.** On ne renverse pas le trône pour laisser l'échafaud debout. Mort aux rois, et vie aux nations. Abattons les couronnes, **épargnons les têtes.** **La révolution, c'est la concorde, et non l'effroi. Les idées douces sont mal servies par les hommes incléments.** Amnistie est **pour moi le plus beau mot de la langue humaine.** **Je ne veux verser de sang qu'en risquant le mien.** Du reste je ne sais que combattre, et je ne suis qu'un soldat. Mais **si l'on ne peut pardonner,** cela ne vaut pas la peine de vaincre. **Soyons pendant la bataille les ennemis de nos ennemis, et après la victoire leurs frères.**
 (Victor Hugo, 1874, pp.471-472)

De ce point de vue, au regard des éléments de langage fournis par Gauvain, la mise en garde de Cimourdain en tant qu'acte illocutoire directif est vouée en principe à un effet perlocutoire malheureux. En effet, s'il est vrai que la violence peut caractériser les rapports entre des soldats antagonistes ou ennemis,

elle ne saurait être systématique et généralisée dans la conception révolutionnaire gauvainienne. C'est pourquoi, les unités lexicales et les modalités d'énoncé qui se dégagent de sa réponse ci-dessus à Cimourdain sont essentiellement d'obédience pacifiste et anti-terreur. La violence ne doit être utilisées qu'en désespoir de cause. Ainsi, dans leur engagement pour la république, ils usent tous deux d'actes de langage promissif et directif en lien avec cette finalité. Une différence notable demeure les modalités d'engagement. Comme le dit si bien le narrateur principal de l'œuvre « Ces deux hommes incarnaient, l'un la mort, l'autre la vie ; l'un était le principe terrible, l'autre le principe pacifique, ... » (Hugo, 1874, 463). Schématiquement ces engagements révolutionnaires peuvent être représentés de la façon suivante :



À partir de ces actes de langage, nous avons vu qu'il se dégage deux types de révolutionnaire ou républicain : l'un au principe pacifique et l'autre de principe violent. Nous verrons dans les lignes à venir comment cela se traduit plus concrètement dans leur rapport à la justice à travers des procès et des sentences.

2. La justice révolutionnaire dans *Quatrevingt-treize* : procès et sentences

Prosaïquement, la justice révolutionnaire peut être définie comme une justice qui est assurée par des révolutionnaires. Cette réflexion sur la justice révolutionnaire dans *Quatrevingt-treize* est une suite logique de notre analyse

figurative de la guerre civile vendéenne dans la même œuvre (Jacques BARRO, Oboussa SOUGUÉ, 2023). Il faut noter que *Quatrevingt-treize* est un roman qui, au-delà de l'opposition royaliste et républicain, se veut une tribune d'opposition de deux perceptions différentes de l'idéal révolutionnaire. Nous l'avons un peu perçu au niveau de l'engagement révolutionnaire via les actes de langage. Ces perceptions font des deux principaux acteurs révolutionnaires de l'œuvre des juges de tribunaux différents : le tribunal de la conscience qui a pour juge suprême Gauvain et le tribunal conventionnel dirigé par Cimourdain.

2.1. *Le tribunal de la conscience*

Les questions judiciaires majeures apparaissent dans *Quatrevingt-treize* après la victoire des révolutionnaires sur les royalistes. Cette victoire révolutionnaire est marquée par une transformation narrative majeure. Une transformation narrative qui aura des répercussions sur le reste des événements. En effet, oubliant l'antagonisme royaliste versus républicain, le chef royaliste Lantenac va se sacrifier pour sauver trois enfants (sous protection révolutionnaire) pris au piège de l'incendie déclenché pendant l'assaut final lancé par les républicains. Cet acte en soi est le fruit d'un jugement qui s'est déroulé dans la conscience du royaliste Lantenac. Le narrateur déclare à ce propos « Jamais, dans aucun combat, Satan n'avait été plus visible, ni Dieu. Ce combat avait eu pour arène une conscience. La conscience de Lantenac ». (Victor Hugo, 1874, 718). Etant une forme de jugement, la conscience morale est présentée par Kant (1994) comme un tribunal dans lequel le sujet moral est jugé. Dans cette métaphorisation, la loi morale représente le procureur tandis que l'amour-propre est l'avocat de la défense. Par ailleurs, la loi morale et l'amour-propre jouent respectivement les rôles d'accusateur et d'accusé. Quant au juge, il est à la fois, l'être nouménal ou intelligible, la contrainte exercée par la conscience morale sur le sujet sensible ou cette part de Dieu qui gît en tout individu. En effet, pour Kant (1994, 164) « La conscience est le représentant en nous du tribunal divin, [...] parce qu'elle juge nos intentions et nos actions d'après la sainteté et la pureté de la loi » Ainsi, le jugement de la conscience consiste non seulement à évaluer nos actions, mais aussi nos intentions. Le marquis de Lantenac est jugé par sa conscience sur le bienfait ou non de l'abandon des enfants dans les flammes alors même qu'il peut les sauver. Finalement le jugement de la conscience a décidé qu'il devrait sauver les enfants avec tout ce que cela comporte comme danger. C'est ce qu'il fit. Les propos suivants du narrateur prouvent que Lantenac a agi conformément au verdict du juge intérieur, suivant le principe moral du bien, de la vertu :

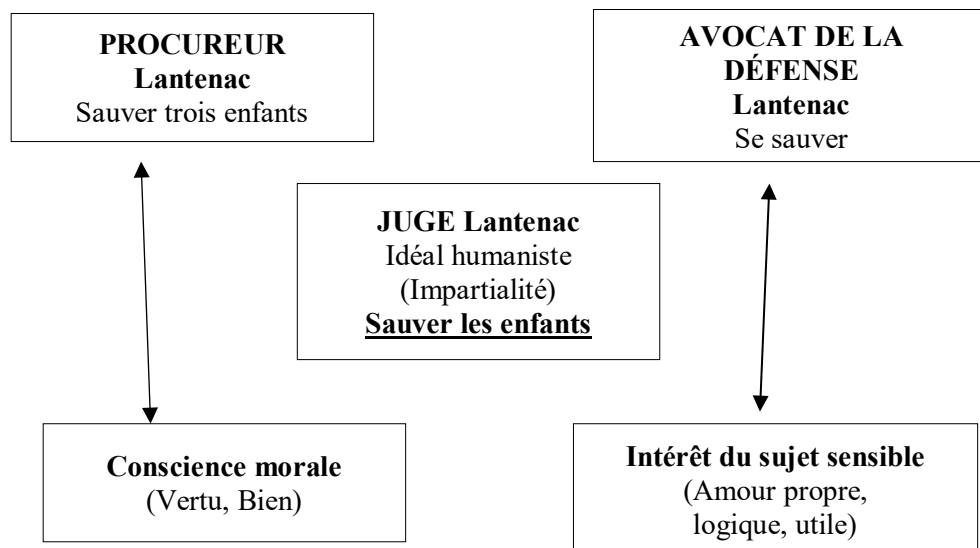
Un Lantenac inattendu entrait en scène. Un héros sortait du monstre ; plus qu'un héros, un homme. Plus qu'une âme, un cœur. Ce n'était plus un tueur que Gauvain avait devant lui,

mais un sauveur. Gauvain était terrassé par un flot de clarté céleste. Lantenac venait de le frapper d'un coup de foudre de bonté. (Victor Hugo, 1874, 724)

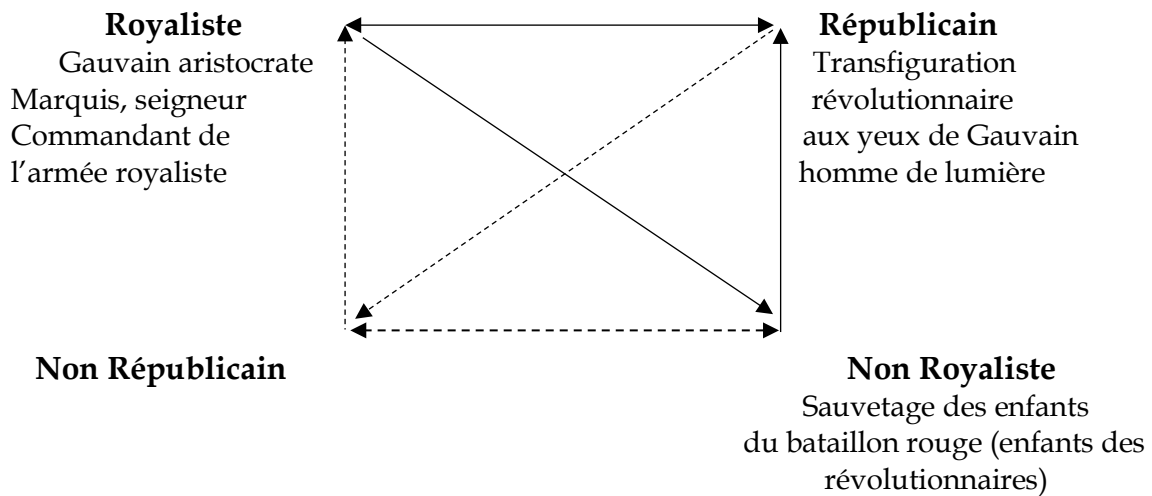
Il y a donc, du point de vue de la narrativité, un changement de statut chez Lantenac : d'opposant à la cause révolutionnaire, il en devient un adjuvant, un allié objectif, un défenseur. De façon implicite cette posture du marquis prouve que le jugement de la conscience morale a su mettre de côté la question de l'amour propre pour considérer résolument la justice dans son caractère impersonnel. Cette impersonnalité du jugement de la conscience auquel s'est soumis Lantenac, un royaliste, étonne Gauvain. Le narrateur parle de « transfiguration » :

Un changement à vue inouï venait de se faire. Le marquis de Lantenac s'était transfiguré. Gauvain avait été témoin de cette transfiguration [...]. L'imprévu, cet on ne sait quoi de hautain qui joue avec l'homme, avait saisi Gauvain et le tenait. Gauvain avait devant lui l'impossible devenu réel, visible, palpable, inévitable, inexorable. (Victor Hugo, 1874, 712)

Cette mécanique judiciaire du tribunal de la conscience, subordonnée à une transformation narrative faisant de Lantenac un allié révolutionnaire, se profile sur les deux représentations suivantes. La première met en évidence le fonctionnement du tribunal de la conscience avec le trio procureur, avocat, juge et ce qu'ils impliquent. La seconde met en relief, sur un carré sémiotique, la transfiguration du personnage Lantenac qui, dans la perspective du verdict du tribunal de la conscience, renie, en quelque sorte, son statut de royaliste en assertant la qualité de républicain :



Représentation schématique du Tribunal de la conscience Lantenac



Outre ce jugement qui a eu pour tribunal la conscience de Lantenac, il est à noter que *Quatrevingt-treize* contient un autre jugement de conscience qui met à nu les modalités d'énonciation ou les plaidoiries des parties à un tel procès intérieur. Ce procès intérieur qui a pour juge la conscience morale se passe dans l'esprit du commandant Gauvain. De fait Lantenac, obéissant à sa conscience s'est fait arrêter en sauvant les trois enfants du Bataillon du Bonnet Rouge. Ce que prévoit le décret de la convention à son sujet est clairement tragique : après arrestation il doit être décapité par la guillotine. Un tel sort après son acte bienveillant à l'égard des enfants ne peut que scandaliser. Comme le dit le narrateur « Quel salaire de l'héroïsme ! Répondre à un acte généreux par un acte sauvage ! Donner ce dessous à la révolution ! Quel rapetissement pour la république ! » (Victor Hugo, 1874, p.721).

Il s'agit donc d'un cas de conscience qui n'a pas laissé Gauvain indifférent. Est-ce juste cette décapitation par la guillotine que l'on réserve à celui qui a sauvé trois enfants des flammes ? Il est clair aussi que Lantenac a commis des monstruosité dans la guerre qui oppose son camp royaliste à celui républicain. Que faire ? Il faut pourtant délibérer :

Gauvain subissait un interrogatoire. Il comparait devant quelqu'un. Devant quelqu'un de redoutable. Sa conscience. Gauvain sentait tout vaciller en lui. Ses résolutions les plus solides, ses promesses les plus fermement faites, ses décisions les plus irrévocables, tout cela chancelait dans les profondeurs de sa volonté. (Victor Hugo, 1874, p.714).

Cet interrogatoire dont parle le narrateur a tout l'air d'un interrogatoire judiciaire où les parties avancent chacune ses pions argumentatifs pour remporter le procès. Pour prouver cette structuration argumentative, considérons les arguments des deux extraits suivants relevant respectivement, selon la métaphore judiciaire, de la défense et de l'accusation.

Lantenac sauvé, tout serait à recommencer avec la Vendée comme avec l'hydre tant que la tête n'est pas coupée. [...] Sauver Lantenac, c'était sacrifier la France ; la vie de Lantenac, c'était la mort d'une foule d'êtres innocents, hommes, femmes, enfants, repris par la guerre domestique ; c'était le débarquement des Anglais, le recul de la révolution, les villes saccagées, le peuple déchiré, la Bretagne sanglante, la proie rendue à la griffe. Et Gauvain, au milieu de toutes sortes de lueurs incertaines et de clartés en sens contraires, voyait vaguement s'ébaucher dans sa rêverie et se poser devant lui ce problème : la mise en liberté du tigre. (Victor Hugo, 1874, 732)

Les arguments de la défense ont pour rôle en l'occurrence, de défendre le commandant révolutionnaire Gauvain à agir conformément au décret de la Convention. Les moyens rhétoriques utilisés pour cette défense sont essentiellement des arguments d'analogie (Philippe Breton, 2009) et de présentation (Ruth Amossy, 2010). Il ne s'agit pas d'une analogie positive, mais négative. Il en va de même pour la présentation. Comme on peut le voir le sème /négatif/ imprègne, de fait, toutes les unités lexicales affectées à cette analogie et cette présentation du marquis de Lantenac : « l'hydre », « sacrifier la France », « la mort d'une foule d'innocent », « le recul de la révolution », « villes saccagées », « tigre ». Le but est clair : peindre en noir la réputation, prouver que le prisonnier Lantenac ne mérite pas de vivre. Ce tableau défensif est aussitôt contesté par la conscience morale ou l'être nouménal (E. Kant) qui voit surtout des raisons de gracier Lantenac :

Et puis, la question reparaisait sous son premier aspect [...] : Lantenac, était-ce donc le tigre ? Peut-être l'avait-il été ; mais l'était-il encore ? Gauvain subissait ces spirales vertigineuses de l'esprit revenant sur lui-même, qui font la pensée pareille à la couleuvre. Décidément, même après examen, pouvait-on nier le dévouement de Lantenac, son abnégation stoïque, son désintéressement superbe ? Quoi ! en présence de toutes les gueules de la guerre civile ouvertes, attester l'humanité ! quoi ! dans le conflit des vérités inférieures, apporter la vérité supérieure ! quoi ! prouver qu'au-dessus des royautes, au-dessus des révolutions, au-dessus des questions terrestres, il y a l'immense attendrissement de l'âme humaine, la protection due aux faibles par les forts, le salut dû à ceux qui sont perdus par ceux qui sont sauvés, la paternité due à tous les enfants par tous les vieillards ! Prouver ces choses magnifiques, et les prouver par le don de sa tête ! [...] quoi, être un royaliste, prendre une balance, mettre dans un plateau le roi de France, une monarchie de quinze siècles, les vieilles lois à rétablir, l'antique société à restaurer, et dans l'autre, trois petits paysans quelconques, et trouver le roi, le trône, le sceptre et les quinze siècles de monarchie légers, pesés à ce poids de trois innocences ! quoi ! tout cela ne serait rien ! quoi ! celui qui a fait cela resterait le tigre et devrait être traité en bête fauve ! non ! non ! ce n'était pas un monstre l'homme qui venait d'illuminer de la clarté d'une action divine le précipice des guerres civiles ! le porte-glaive s'était métamorphosé en porte-lumière. L'inferral Satan était redevenu le Lucifer céleste. Lantenac s'était racheté de toutes ses barbaries par un acte de sacrifice ; en se perdant matériellement il s'était sauvé moralement ; il s'était refait innocent ; [...] Désormais il était vénérable. (Victor Hugo, 1874, 733-734)

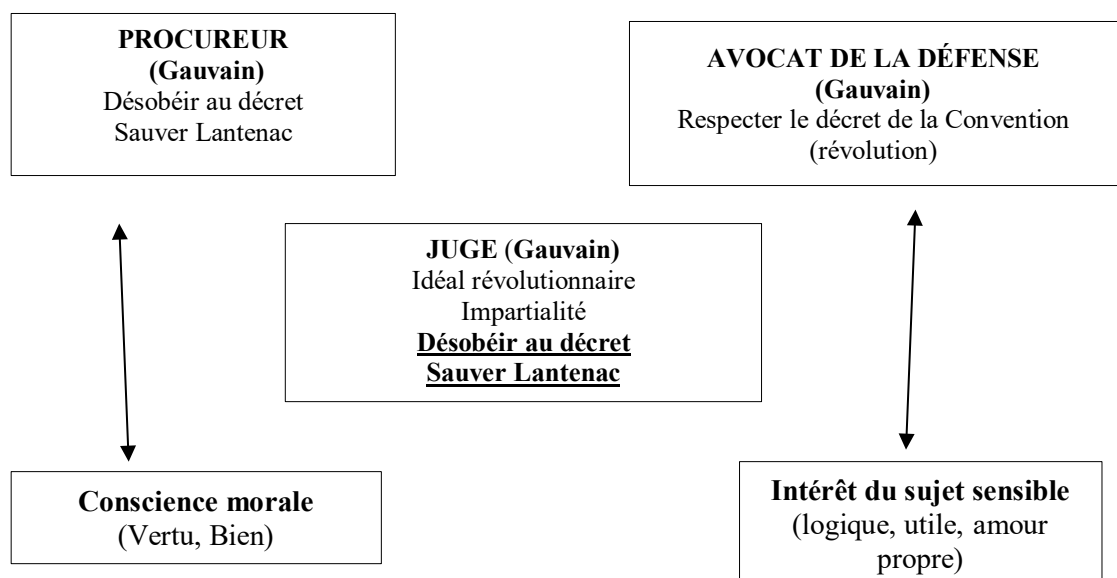
En observant et analysant les moyens argumentatifs de cet extrait, il apparaît, à l'instar de l'argumentaire précédent, l'usage des arguments

d'analogie articulés autour du sacrifice de Lantenac pour le triomphe du camp révolutionnaire. Cette image pro-révolutionnaire est mise en relief à travers une peinture positive de l'attitude du marquis de Lantenac qui s'inscrit dans le registre du discours élogieux à travers les figures de l'humaniste, du héros, du sauveur, de l'illumination, de l'innocence. Ces unités lexicales en témoignent : « attester l'humanité », « abnégation stoïque », « la protection due aux faibles par les forts », « le salut dû à ceux qui sont perdus par ceux qui sont sauvés ». Il s'agit d'une ligne argumentative dont la finalité est l'acquiescement de Lantenac de la condamnation à mort.

Nous sommes bien en face d'une métaphore judiciaire qui, à travers les deux voix contraires habitant Gauvain, respecte, en quelque sorte, ce que les juristes appellent le principe du contradictoire. Principe qui permet à l'accusateur et au défendeur de faire valoir leurs arguments pour éclairer la délibération du juge. Cette dynamique contradictoire est du reste insinuée dans la déclaration suivante du narrateur qui l'inscrit dans le cadre de la polyphonie énonciative (Oswald Ducrot, 1984) :

Chacune de ces voix prenait à son tour la parole, et chacune à son tour disait vrai. Comment choisir ? chacune à son tour semblait trouver le joint de sagesse et de justice, et disait : Fais cela. Était-ce cela qu'il fallait faire ? Oui. Non. Le raisonnement disait une chose ; le sentiment en disait une autre ; les deux conseils étaient contraires. Le raisonnement n'est que la raison ; le sentiment est souvent la conscience ; l'un vient de l'homme, l'autre de plus haut... (Victor Hugo, 1874, 736).

Nous proposons le schéma ci-dessous qui précise les acteurs actants et les rôles actantiels assumés :



Représentation schématique du tribunal de la conscience Gauvain

Comme on peut s'en apercevoir dans la représentation schématique, Gauvain a finalement opté de sauver le marquis de Lantenac en le laissant s'évader. Ce faisant, il choisit délibérément de prendre la place de l'évadé Lantenac, car le décret de la Convention est on ne peut plus clair : « [...] peine de mort contre quiconque mettrait en liberté et ferait évader un chef rebelle prisonnier », (pp.461-462). Ce verdict du tribunal de la conscience qui fait de Gauvain un sauveur de Lantenac place ainsi celui-là en mauvaise posture par rapport au décret conventionnel sur l'évasion.

2.2. *Le tribunal conventionnel*

La Convention dans son mode de fonctionnement avait mis en place un système judiciaire pour les questions liées à la guerre. La cour martiale est plus précisément la juridiction qui prenait en charge les problèmes judiciaires de la guerre. C'est pourquoi, juste après l'arrestation de Lantenac, Cimourdain s'est voulu clair quant à la composition d'une telle cour :

La cour martiale sera composée de trois juges, un officier, le capitaine Guéchamp, un sous-officier, le sergent Radoub, et moi, qui présiderai. Rien de tout cela ne te regarde plus. Nous nous conformerons au décret de la Convention ; nous nous bornerons à constater l'identité du ci-devant marquis de Lantenac. Demain la cour martiale, après-demain la guillotine. (p.708)

En effet, c'est parce que Gauvain et Lantenac sont des parents (le premier étant le neveu de l'autre) que Cimourdain, en qualité de président de la cour, a constitué ainsi le jury. Ce faisant, il entend éviter à Gauvain cette culpabilité de voter la mort de son oncle ou de le voir s'y opposer au regard de la pitié dont celui-ci est capable de faire montre. En réalité, on peut dire que c'est beaucoup plus la crainte du non probable de Gauvain qui a présidé à son exclusion du jury. Hélas, tout ce calcul est venu trop tard, car à l'insu de Cimourdain, Lantenac avait déjà été libéré par Gauvain qui a pris la place de son oncle au cachot. Toutefois, la découverte de cet état de fait bien qu'inattendu n'a pas changé la constitution du jury. Désormais, le vote portera non plus sur la mort de Lantenac qui est désormais loin, mais sur la mort du commandant révolutionnaire Gauvain en application de décret de la Convention qui, faut-il le répéter, stipule : « [...] peine de mort contre quiconque mettrait en liberté et ferait évader un chef rebelle prisonnier », ((Victor Hugo, 1874, p.461-462). Fidèle à cette perspective conventionnelle, Cimourdain déclenche le processus du vote. Proposition est faite à Gauvain de choisir un avocat pour se défendre. Refusant de se trouver un défenseur, la parole lui est accordée avant le vote à proprement parler. Sans faux fuyant, il se déclare coupable dans l'interaction suivante avec Cimourdain, le président de la cour :

[...] une chose m'a empêché d'en voir une autre ; une bonne action, vue de trop près, m'a caché cent actions criminelles ; d'un côté un vieillard, de l'autre des enfants, tout cela s'est mis entre moi et le devoir. [...] Je suis coupable. En parlant ainsi, je semble parler contre moi ; c'est une erreur. Je parle pour moi. Quand le coupable reconnaît sa faute, il sauve la seule chose qui vaille la peine d'être sauvée, l'honneur.

- Est-ce là, repartit Cimourdain, tout ce que vous avez à dire pour votre défense ?
- J'ajoute qu'étant le chef, je devais l'exemple, et qu'à votre tour, étant les juges, vous le devez.
- Quel exemple demandez-vous ?
- Ma mort.
- Vous la trouvez juste ?
- Et nécessaire.
- Asseyez-vous. (Victor Hugo, 1874, p.767)

Dans la déclaration de Gauvain, il est perceptible cette audace révolutionnaire consistant à faire parfois de la mort une étape décisive vers l'affirmation et la consolidation de la république. En se pliant aux prescriptions du décret conventionnel, il donne du crédit à sa parole et à son engagement révolutionnaire. S'étant engagé à respecter le décret au départ, il tient parole à l'arrivée en acceptant sa mise sa mort. Du point de vue des actes de langage, il apparaît que Gauvain a fait l'effort d'ajuster son acte (le oui à la mort) à sa parole, à sa promesse. L'acte perlocutoire relatif à cette promesse est donc heureux. C'est aussi le dénouement heureux au niveau perlocutoire d'un acte illocutoire directif, car il s'agit aussi d'un devoir révolutionnaire, d'un code de conduite qu'il fallait respecter et qu'il a respecté. Qu'allaient dire les juges, après une telle déclaration de culpabilité de l'accusé Gauvain ? C'est d'abord le capitaine Guéchamp qui prit la parole pour voter à travers la déclaration qui suit :

- La loi est formelle. Un juge est plus et moins qu'un homme ; il est moins qu'un homme, car il n'a pas de cœur ; il est plus qu'un homme, car il a le glaive. L'an 414 de Rome, Manlius fit mourir son fils pour le crime d'avoir vaincu sans son ordre. La discipline violée voulait une expiation. Ici, c'est la loi qui a été violée ; et la loi est plus haute encore que la discipline. Par suite d'un accès de pitié, la patrie est remise en danger. La pitié peut avoir les proportions d'un crime. Le commandant Gauvain a fait évader le rebelle Lantenac. Gauvain est coupable. Je vote la mort. (Victor Hugo, 1874, p.769)

Dans cette déclaration se lit l'inflexibilité du juge Guéchamp qui s'appuie sur un argument logique (Aristote, 1991) de premier plan : la loi. Pour renforcer cet argument logique, il convoque un argument d'analogie qui a le mérite de rappeler l'impersonnalité de la justice : un père² qui condamne à mort son fils pour indiscipline. La réponse de Gauvain à Guéchamp après le vote de celui-ci illustre sa détermination révolutionnaire : « Gauvain éleva la voix. – Guéchamp,

² Il est important de signifier que cet argument enjoint implicitement Cimourdain à aller dans le sens du oui malgré la proximité qu'il a avec Gauvain considéré comme son fils spirituel.

dit-il, vous avez bien voté, et je vous remercie » (Victor Hugo, 1874, p.769). Si Guéchamp a motivé son vote par la loi, le deuxième juge à savoir le sergent Radoub, encore sous le coup de ses blessures sanguinolentes, conjugue arguments éthiques (Keren Sadoun-Kerber, 2016) et arguments pathétiques :

- Si c'est ça, alors, guillotinez-moi, car j'en donne ici nom de Dieu ma parole d'honneur la plus sacrée, je voudrais avoir fait, d'abord ce qu'a fait le vieux, et ensuite ce qu'a fait mon commandant. Quand j'ai vu cet individu de quatre-vingts ans se jeter dans le feu pour en tirer les trois mioches, j'ai dit : Bonhomme, tu es un brave homme ! et quand j'apprends que c'est mon commandant qui a sauvé ce vieux de votre bête de guillotine, mille noms de noms, je dis : Mon commandant, vous devriez être mon général, et vous êtes un vrai homme, et moi, tonnerre ! je vous donnerais la croix de Saint- Louis, s'il y avait encore des croix, s'il y avait encore des saints, et s'il y avait encore des louis ! Ah çà ! est-ce qu'on va être des imbéciles, à présent ? [...] Comment ! voilà le commandant Gauvain qui depuis quatre mois mène toutes ces bourriques de royalistes tambour battant, et qui sauve la république à coups de sabre, et qui a fait la chose de Dol où il fallait joliment de l'esprit, et, quand vous avez cet homme-là, vous tâchez de ne plus l'avoir ! et, au lieu d'en faire votre général, vous voulez lui couper le cou ! [...] Le vieux a bien fait de sauver les enfants, vous avez bien fait de sauver le vieux, et si l'on guillotine les gens parce qu'ils ont fait de bonnes actions, alors va-t'en à tous les diables, je ne sais plus du tout de quoi il est question. Il n'y a plus de raison pour qu'on s'arrête. C'est pas vrai, n'est-ce pas, tout ça ? Je me pince pour savoir si je suis éveillé. Je ne comprends pas. (Victor Hugo, 1874, pp.770-772)

À travers les arguments éthiques qui donnent des preuves de l'intégrité et des qualités morales des acteurs, en l'occurrence Gauvain et Lantenac, le juge Radoub veut sans doute montrer qu'il y a des circonstances atténuantes et des situations dont il faut tenir compte. Ainsi procède-t-il d'abord par louer celui dont l'évasion est à l'origine des déboires du commandant Gauvain en le qualifiant de « Bonhomme » et de « brave homme » en référence à son acte héroïque en faveur des trois Flécharde. Cela dit, il n'est plus logiquement concevable de condamner Gauvain qui a agi non pas en faveur d'un criminel, mais d'un sauveur, le sauveur des trois enfants placés sous la protection d'un bataillon révolutionnaire : le bataillon du Bonnet-Rouge. L'argumentaire du sergent Radoub insiste ensuite sur les arguments éthiques en faveur du mis en cause Gauvain. Ce dernier est présenté comme un sauveur de la république, cette république pour laquelle il est sur le point d'être guillotiné. Pour ce qui est de l'argument pathétique (Ruth Amossy, 2016), il se traduit par une certaine colère perceptible à travers les nombreuses exclamations, le ton impératif arrimé à ce qu'il considère comme un paradoxe, un illusionnisme et un aveuglement révolutionnaires. Paradoxe, aveuglement, illusionnisme parce que Gauvain qui doit être célébré est rejeté « au lieu d'en faire votre général, vous voulez lui couper le cou » « [...] est-ce qu'on va être des imbéciles, à présent ? ». En somme, pour le juge Radoub, il y a des raisons objectives de gracier Gauvain pour avoir laissé s'évader Lantenac.

Ainsi sur les trois juges deux ont voté avec des voix opposées : une voix pour la condamnation, l'autre pour l'acquittement. Le dernier juge dont tout dépend est Cimourdain, le père spirituel de l'accusé Gauvain. S'il vote oui, son fils spirituel sera guillotiné, s'il vote non, il le sauve. Pour comprendre la particularité du jugement ou du vote de Cimourdain, il est important de souligner la place que Gauvain occupe dans l'âme de celui-ci. Le narrateur y aide quand il dit :

Cimourdain avait vu naître l'enfant qui avait été son élève. L'enfant, orphelin tout petit, avait eu une maladie grave. Cimourdain, en ce danger de mort, l'avait veillé jour et nuit ; c'est le médecin qui soigne, c'est le garde-malade qui sauve, et Cimourdain avait sauvé l'enfant. Non seulement son élève lui avait dû l'éducation, l'instruction, la science ; mais il lui avait dû la convalescence et la santé ; non seulement son élève lui devait de penser ; mais il lui devait de vivre. Ceux qui nous doivent tout, on les adore ; Cimourdain adorait cet enfant. (Victor Hugo 1874, pp.232-233)

Malgré ce lien fusionnel, Cimourdain, au nom de sa conception révolutionnaire de la justice, vota pour l'exécution de Gauvain par la guillotine. Il détenait pourtant, en tant que président du tribunal, un large pouvoir à même de garantir la sécurité de Gauvain car « En 1793, le président d'un tribunal militaire était presque à lui seul tout le tribunal ». (Victor Hugo, 1874, 758). On pourrait parler d'un vote condamatoire iconoclaste car « Au coup de hache répondit un coup de pistolet. Cimourdain venait de saisir un des pistolets qu'il avait à sa ceinture, et, au moment où la tête de Gauvain roulait dans le panier, Cimourdain se traversait le cœur d'une balle. Un flot de sang lui sortit de la bouche, il tomba mort ». Voici les votes et votants du tribunal conventionnel :

Juge Guéchamp
Oui je vote la mort de Gauvain

Juge Radoub
Non, je vote pour qu'on élève
Gauvain au rang de Général

Juge Président Cimourdain
Oui la mort par la guillotine

Nous avons vu que ce vote condamatoire de Gauvain a causé le suicide de Cimourdain. Quelles éthiques révolutionnaires caractérisent l'engagement et les représentations de la justice de ces deux révolutionnaires qui ne sont plus ?

3. Justice et éthique révolutionnaires dans *Quatrevingt-treize*

Nous venons d'exposer deux procès révolutionnaires avec leur sentence respective. D'un côté, le procès de Lantenac qui s'est déroulé dans la conscience de Gauvain avec pour résultat son acquittement et sa mise en liberté, de l'autre

le procès de Gauvain, tenu par un tribunal conventionnel, avec pour résultat sa mise à mort par la guillotine. On pourrait ajouter un troisième quoique nous ne l'ayons pas abordé : le procès de Cimourdain au niveau de sa conscience qui a débouché sur le suicide. Cette configuration de l'engagement et de justice révolutionnaires projette deux formes d'éthique révolutionnaire : l'éthique absolutiste et l'éthique humaniste.

3.1. *L'éthique révolutionnaire absolutiste*

L'inflexibilité, l'impassibilité est un trait majeur de cette éthique révolutionnaire. La fin justifie les moyens. C'est surtout l'intransigeance quelles que soient les circonstances et les personnes que l'on a en face. C'est une éthique dogmatique qui va droit au but, écrasant tout ce qu'elle trouve sur son chemin. On pourrait donc parler d'un fanatisme révolutionnaire qui ne s'embarrasse pas de violence systématique pour atteindre son but, qui voit en la violence le moyen ultime. D'un point de vue pragmatique, il est important de noter que de tels révolutionnaires n'ont qu'une et une seule parole qu'il respecte à la lettre. Il y a adéquation entre l'acte posé et la parole donnée. Cimourdain est le prototype de cette catégorie de révolutionnaire. Dans l'analyse antérieure des modalités d'engagement comme soubassement de la justice révolutionnaire, nous avons dit qu'il sanctuarise la violence pour l'affirmation de l'idéal révolutionnaire. Les différents actes illocutoires directifs et promissifs y attenants ont été effectivement respectés au niveau perlocutoire. Il a promis d'être impitoyable, de guillotiner quiconque met en liberté un chef royaliste et il a tenu parole : il a condamné à la guillotine son fils Gauvain commandant révolutionnaire pour s'être rendu coupable de l'évasion du chef royaliste Lantenac. Ici, il n'y a pas de demi-mesure ou de faveur. La loi, c'est la loi au pied de la lettre. C'est l'application impersonnelle de la loi dans toute sa rigueur et dans toute sa rigidité selon un certain automatisme. C'est le respect absolu voire aveugle des principes, les principes de violence comme affirmation de la république. Ce que le narrateur appelle « l'absolu révolutionnaire ». Cimourdain a sacrifié un être cher au nom de la révolution et de la parole donnée. Son suicide est la preuve qu'il n'est qu'un instrument de la cause révolutionnaire, cruelle quand elle est aveuglement défendue. Car pour défendre la révolution doit-on se priver de toute rationalité ? Il est pourtant possible de cultiver une éthique révolutionnaire humaniste sans trahir la cause révolutionnaire.

3.2. *L'éthique révolutionnaire humaniste*

L'humanisme peut se résumer notamment en la défense de valeurs positives et le rejet de celles négatives : la raison, la justice, la tolérance sont entre autres valeurs humanistes censées s'inscrire dans le sens de l'idéal révolutionnaire ou républicain. C'est, à tout le moins, cette vision qui guide le commandant

révolutionnaire Gauvain. Comme Cimourdain, il a pris des engagements qu'il a courageusement voire révolutionnairement respectés selon les données du contexte. En tant que commandant révolutionnaire, il s'est engagé pour le triomphe de la révolution. Ce qu'il a réalisé en mettant en déroute les royalistes. Il s'est engagé à tuer en duel son oncle Lantenac sur le champ de bataille, mais pas par la guillotine. Le duel n'a pas eu lieu, Lantenac est arrêté. Gauvain refuse qu'il soit guillotiné pour une raison humaniste : Lantenac s'est fait arrêter par les révolutionnaires en sauvant des enfants confiés à ces derniers. Il aurait pu s'échapper. Pour avoir sauvé trois enfants, trois vies, doit-on encore guillotiner Lantenac parce qu'il est chef royaliste ? La réponse de Gauvain est non. Il doit bénéficier de circonstances atténuantes. En adoptant une telle posture, c'est pour éviter que la révolution ne tombe plus bas que ce qu'il combat. Ainsi, contrairement à la radicalité révolutionnaire de Cimourdain faite de violence aveugle, Gauvain met dans la balance la rationalité de l'action révolutionnaire. En acceptant la condamnation à la guillotine à la place de Lantenac, il tient non seulement parole (effet perlocutoire heureux de la promesse faite), mais surtout il donne un visage humain à la révolution, car tué Lantenac dans ces conditions reviendrait à dire que les royalistes sont plus éclairés, plus humanistes que les républicains³. La révolution étant faite pour les hommes, Gauvain a sanctuarisé dans son engagement révolutionnaire ce que le narrateur appelle « l'absolu humain ». Il se fait ainsi défenseur, au niveau éthique, d'un humanisme révolutionnaire.

Conclusion

Dans *Quatrevingt-treize* deux types de révolutionnaire se dégagent : « une révolution de glaive » et « une révolution d'esprit ». La première portée par Cimourdain assujettit l'engagement et la justice révolutionnaires au culte de la violence, au respect strict des textes sans égards au contexte. La deuxième met au-devant l'humanisme aussi bien dans son engagement révolutionnaire que dans sa représentation révolutionnaire de la justice. Ce qui est remarquable à travers cette étude c'est que l'engagement révolutionnaire est porté par des personnages dont l'origine sociale est anti-révolution : le clergé et la noblesse. Cela montre que l'engagement révolutionnaire est une dynamique et non fait établi une fois pour toute. Les transformations narratives et l'énoncé de l'engagement nous en ont donné la pleine mesure. Les rencontres et l'instruction

³ Gauvain s'étonne : « Et la haute loi divine de pardon, d'abnégation, de rédemption, de sacrifice, existerait pour les combattants de l'erreur, et n'existerait pas pour les soldats de la vérité ! » (Victor Hugo, 1874, 722)

suscitent des prises de conscience qui peuvent changer l'ordre social et la personnalité sociale. Tel fut le cas dans *Quatrevingt-treize*. Les différents sujets révolutionnaires de l'œuvre se caractérisent, dans leur engagement respectif, par leur attachement au respect de la parole donnée. Les actes illocutoires directifs et promissifs relatifs à leurs paroles ont positivement été assumés au niveau perlocutoire. Le tribunal de la conscience et le tribunal conventionnel sont les deux lieux d'expression respectivement de la justice révolutionnaire d'obéissance humaniste et absolutiste. Ce qui révèle que les deux catégories de révolutionnaire ont des représentations différentes de la justice. Faute d'accorder les deux principes les principaux révolutionnaires de l'œuvre ont péri donnant ainsi raison à ce lieu commun qui dit que la révolution mange ses fils. C'est probablement ce que l'auteur a voulu montrer en inscrivant la trame de l'œuvre dans un événement historique et révolutionnaire sanglant : la terreur révolutionnaire de 1793 en France.

Références bibliographiques

- AMOSSY, Ruth, 2010, *La présentation de soi*. Paris, PUF.
- AMOSSY, Ruth, 2016, *L'argumentation dans le discours*. Paris, Armand Colin.
- ARISTOTE, 1991, *Rhétorique*. Paris, Librairie Générale Française.
- AUSTIN, John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*. Paris : Seuil.
- BARRO, Jacques, 2016, *Pragmatique et communication littéraire : l'hétérogénéité énonciative chez Le Clézio*. Thèse de doctorat, Lettres.
- BARRO, Jacques, 2021, « L'engagement chez Emile Zola et Norbert ZONGO : équations et énonciations », in *Norbert Zongo : l'homme et son oeuvre*, Toumăi.
- BRETON, Philippe, 2009, *L'argumentation dans la communication*. Paris, Seuil.
- DUCROT, Oswald, 1984, *Le dire et le dit*. Paris : Minuit.
- GREIMAS, Algirdas Julien, 1964, « La structure élémentaire de la signification », in *L'Homme*, tome 4, n°3.
- GREIMAS, Algirdas Julien, 1986, *Sémantique structurale*, Paris : Puf.
- KANT, Emmanuel, *Métaphysique des moeurs II. Doctrine du droit. Doctrine de la vertu*. Paris : Flammarion, collection GF, 1994. 411p
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 1986, *L'Implicite*, A. Colin.
- SADOUN-KERBER, Keren, 2016. « L'affaire Tapie-Crédit lyonnais : argument éthique et construction d'éthos », in *Éthique publique*, vol 8 n°2
- SEARLE, John R 1972, *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press (trad. fr. *Les Actes de langage*, Paris)
- VIALA, Alain, 2009, *La culture littéraire*, Paris, Puf.